

Notre pays est presque entièrement entouré d'eau; mais je crois que nous ferions bien de nous en tenir pour le moment à nos réserves d'eau douce.

Le Canada a plus d'eau douce que n'importe quelle autre nation du monde. Environ 7 p. 100 de la surface de notre pays sont recouverts d'eau douce. L'emploi de plus en plus considérable que l'on fait de l'eau accompagne indispensablement notre progrès en tant que nation. L'eau est la matière première dont on se sert le plus communément dans l'industrie. Une grande usine à papier emploie quotidiennement la même quantité d'eau, ou à peu près, qu'une ville de 50,000 habitants. Il faut 65,000 gallons d'eau pour produire une tonne d'acier fini. Ainsi on voit clairement que l'avenir et le progrès du Canada, de même que le niveau de vie de sa population, dépendent en grande mesure de la façon dont on administrera ses ressources hydrauliques.

A part certains secteurs du centre-ouest du Canada, presque toutes les régions du pays ont non seulement de l'eau de surface, mais jusqu'à un certain point, des ressources d'énergie. On enregistre et on mesure ces eaux de surface depuis 65 ans. Depuis quelques années, avec la collaboration des provinces, l'enregistrement des eaux de surface a été intensifiée et des progrès ont été réalisés assez rapidement ces dernières années.

Le gouvernement fédéral a décidé dernièrement d'intensifier les recherches sur les eaux souterraines. On a également commencé à examiner certaines caractéristiques des eaux de surface qui influent sur l'écoulement et l'utilisation de l'eau; il s'agit ici de la sédimentation. Les relevés et les échantillonnages des eaux de surface et des eaux souterraines du Canada sont encore insuffisants; il s'agit de travaux de longue haleine.

A mesure que notre population s'agrandit et que notre économie se développe, il devient de plus en plus évident qu'il faut soigneusement organiser la mise en valeur des ressources hydrauliques de notre pays. Il apparaît clairement que, dans ce domaine, les provinces sont les premières responsables pour ce qui est de leurs territoires. En ce qui concerne les ressources hydrauliques des deux territoires du nord, il appartient avant tout à ces territoires-mêmes et au gouvernement fédéral de s'en occuper. Avant 1930, le gouvernement fédéral s'occupait, non seulement des autres ressources naturelles, mais aussi des ressources hydrauliques des provinces des Prairies. Le gouvernement fédéral sous le régime de lois qui ont été adoptées en 1912 et en 1913, a permis à la Colombie-Britannique de régir toutes les eaux non enregistrées, situées dans le voisinage de lignes des chemins de fer, ainsi que le réseau fluvial de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral, par des accords explicitement confirmés par des modifications apportées à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a transféré aux provinces les intérêts que la Couronne avait dans "les eaux et l'autorité en matière d'eau", de chacune d'elles.

Au sud du 60° parallèle, il appartient avant tout aux provinces de mettre en valeur leurs ruisseaux et cours d'eau. Elles doivent prendre des dispositions pour mettre en valeur de l'eau pour les besoins domestiques et pour l'industrie. Ce sont les provinces elles-mêmes qui doivent se charger de l'irrigation, de l'énergie hydraulique, de la prévention des inondations, de l'élimination de la pollution, et de l'utilisation des étendues à des fins récréatives. Pour sa part, le gouvernement fédéral doit se charger de la protection et de l'amélioration des pêcheries à l'intérieur du pays; il prend soin de la navigabilité des petits cours d'eau et, vu la compétence qu'il exerce en matière d'agriculture, il veille à ce que des quantités suffisantes d'eau soient disponibles pour l'agriculture. En ce qui concerne les eaux internationales, il appartient au gouvernement fédéral de veiller à ce que les eaux limitrophes ne soient pas polluées à un degré qui serait préjudiciable à la santé.